

ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022-152

Arrêté interdisant le stationnement et la circulation des véhicules Sur une portion de la place du 8 mai 1945 Du vendredi 9 septembre 2022 au samedi 10 septembre 2022

Le Maire de la commune de SAINT CIERS SUR GIRONDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu l'organisation par la commune de SAINT CIERS SUR GIRONDE dans le cadre de la Festiv 'idée de la Ruralité, un atelier participatif « CABANE O INITIATIVE » sur une portion de la place du 8 mai 1945 au droit du cinéma le Trianon, il importe d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules afin de réserver les emplacements pour l'installation de la manifestation du vendredi 9 septembre 2022 16h00 au samedi 10 septembre 2022 00h00.

Considérant qu'il importe de réglementer pour des raisons de sécurité publique, la circulation et le stationnement des véhicules sur cette portion,

ARRETE :

Article 1 : du vendredi 9 septembre 2022 à 16h00 et jusqu'au samedi 10 septembre 2022 à 00h00, le stationnement et la circulation des véhicules sont interdits sur une portion de la place du 8 mai 1945, située au droit du cinéma le Trianon afin de permettre l'installation de la « CABANE O INITIATIVE » dans le cadre du festival Festiv 'idée de la Ruralité.

Article 2 : La place de stationnement handicapés du cinéma restera accessible au stationnement.

Article 3 : Des barrières de sécurité seront mises en place de façon réglementaire par les Services Techniques Municipaux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis :

- M. le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie,
 - M. le Brigadier de Police Municipale,
 - M. le Directeur des Services Techniques.
- Mme LEGA Margaux, Cheffe de projet « les petites ville de demain »
Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité

-informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint Ciers sur Gironde, le

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

30 AOUT 2022



Le Maire,
Pierre CARITAN